

avait 86 ans. "Vous savez, dit-il, elle est complètement butée. Elle ne veut plus grimper ces échelles de 20 pieds et cueillir des pommes". C'était un membre très éminent du parti conservateur!

Je dois dire toutefois, monsieur le président, que je n'examine jamais une mesure comme celle-ci sans m'imaginer son application concrète. Dans ma région, j'ai vu des cultivateurs construire de nouvelles maisons et de nouveaux bâtiments, ou réparer leurs maisons et leurs bâtiments. Je les ai vus contempler le bétail qu'ils avaient acheté grâce aux avantages de la loi. Je les ai vus défricher des terres et les mettre en culture grâce à des emprunts obtenus sous le régime de la loi. Je les ai vus installer des systèmes d'irrigation et d'eau, drainer des champs, construire des clôtures. Je les ai vus parvenir à s'acheter de nouveaux instruments aratoires. C'est pourquoi je dis que c'est une très bonne mesure, et son administration passée, les sommes perçues et les avantages accordés grâce à l'octroi de crédit à court et moyen terme démontrent que c'est le genre de mesure qui produit, pourrais-je dire, des résultats extraordinaires, étant donné le montant de la dépense du gouvernement. C'est l'appui que le gouvernement donne à la loi qui rend son application si facile et tellement plus étendue.

Je tiens à dire qu'à ma connaissance, ceux qui administrent la loi ont joui d'une excellente collaboration de la part des gérants de banque locaux. Je connais bien des cas où les gérants de banque sont allés dans les fermes pour expliquer de leur mieux le fonctionnement de la loi et pour aider les agriculteurs à obtenir des prêts. Je pense qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César, car ce genre de mesure législative n'aurait aucun succès à moins que tous les intéressés, des administrateurs aux gérants de banque, y compris les agriculteurs eux-mêmes, ne collaborent pour en faire un succès.

Je remarque dans le rapport annuel que la grande majorité des prêts sont obtenus dans les trois provinces des Prairies ainsi que dans les provinces d'Ontario et de Québec. J'imagine que dans les provinces des Prairies, le chiffre élevé découle des lourds placements en machines agricoles. Je suis d'avis que les cultivateurs de la Colombie-Britannique pourraient tirer meilleur parti de la loi qu'ils ne l'ont fait dans le passé et, même si les directeurs des banques locales distribuent des publications et font leur possible pour faire connaître aux cultivateurs les avantages de la loi, je crois qu'on pourrait faire encore un peu plus pour atteindre directement les organismes agricoles. Bien souvent, je rencontre des cultivateurs qui ignorent complètement les dispositions de la loi. Bon nombre d'entre eux ont

l'impression que la mesure ne vise que la construction ou l'amélioration des maisons ou d'autres bâtiments. Il y aurait lieu, je crois, de faire davantage en collaboration avec les organismes agricoles afin qu'on utilise la loi plus encore qu'à l'heure actuelle. C'est ce que je propose.

J'imagine que les amendements sont le fruit de l'expérience du gouvernement, des observations des organismes agricoles et aussi des pourparlers avec les banques, parce que c'est au niveau de la banque locale que les lacunes de la loi se manifestent d'abord. Le ministre a signalé quatre amendements, dont l'un vise les apiculteurs. Je n'ai jamais compris pourquoi les apiculteurs étaient exclus de l'application de la première loi. J'imagine qu'on les avait oubliés parce qu'on pense ordinairement aux cultivateurs à d'autres points de vue. Je suis heureux que le bill qui suivra la résolution renferme un tel amendement.

A mon avis, l'augmentation du montant maximum des prêts individuels de \$5,000 à \$7,500 est juste ce qu'il faut. Cette hausse permettra de fournir plus d'argent qui servira aux mêmes fins. La troisième modification prolongera la loi jusqu'au 30 juin 1962 et je crois que la quatrième modification portera les engagements du gouvernement au montant total de 300 millions de dollars. Nous souscrivons à toutes ces modifications et nous sommes heureux que le ministre les ait présentées. Je suppose que le taux d'intérêt va demeurer à 5 p. 100. Le ministre n'en a rien dit.

**L'hon. M. Fleming:** Aucun changement du taux d'intérêt n'est proposé dans le bill.

**M. Herridge:** Je suppose que les conditions relatives aux prêts sont les mêmes.

**L'hon. M. Fleming:** Oui.

**M. Herridge:** Je suis bien heureux de l'apprendre. Il s'agit d'une bonne mesure législative. Comme je l'ai déjà dit, on a eu la preuve qu'elle vaut la peine. Le gouvernement démontre ainsi qu'il désire faire sa part en accordant du crédit à ceux qui consentent à participer à l'expansion de l'agriculture en général et à la mise en valeur de la ferme familiale, si indispensable au bien-être de la société rurale du Canada.

**M. Benidickson:** Monsieur le président, j'ai quelques mots à ajouter. Je regardais la pendule avant que la Chambre s'ajourne pour le dîner et j'ai omis de parler d'un ou deux points que j'avais sur mes notes. Le ministre voudrait-il dire si les règlements ont été modifiés depuis le 3 janvier 1957, date du fait consigné dans mes dossiers.